

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°152-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Portant restriction de circulation,

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de l'entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX – 380 rue Jean Perrin – ZI Douai-Dorignies – DOUAI Cédex (59505)** qui souhaite effectuer des travaux pour la création de cheminement piéton en stabilisé en occupant temporairement le domaine public, **rue Barack Obama (Parc du Luc –à DECHY,**  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Du 1<sup>er</sup> juillet au 19 juillet 2024, l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE NORD GRANDS TRAVAUX** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, **rue Barack Obama (Parc du Luc)** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ la circulation sera restreinte à 30 km/h et alternée par feux tricolores

#### Article 3.

Les services de l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY

Le 27 juin 2024

Le Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**

Publié sur le site de la ville le 28 juin 2024